

T004 – Enjeux du Tourisme Equestre (1) L'intégration l'agricole

Intégrer les professionnels équestres dans le secteur agricole

Depuis que la loi (Gaymard) de 2005 a identifié les activités équestres comme faisant partie intégrante de l'agriculture, les acteurs du monde de cheval n'ont eu de cesse de pointer la défiance du secteur agricole vis-à-vis de l'équin. Les accusant parfois d'une préférence pour des productions agricoles locales plus traditionnelles.

Sans compter les habitudes, beaucoup de freins ont contribué à freiner cette intégration.

Par exemple, il a fallu attendre la définition précise de ce qui est de nature agricole, la mise en révision des schémas départementaux de structures agricoles et des critères de S.M.I.⁽¹⁾ pour intégrer les nouvelles activités entrées dans le giron de la loi.

Il a fallu faire connaître la nouvelle filière équine agricole à tous les acteurs de l'agriculture (MSA, Safer, syndicats,...) mais aussi aux services de l'Etat et aux collectivités, leur demander de réviser ou d'adapter les cadres et protocoles de soutien financiers.

Il a fallu le temps d'organiser la formation interne des conseillers des chambres d'agriculture, la formation des professionnels équestres eux-mêmes, et la révision des documents d'urbanisme qui refusaient de considérer une écurie de club comme un bâtiment agricole, etc.

Cependant sur la décade de nombreuses régions françaises ont su très bien évoluer et les activités équestres font à présent partie intégrante du monde agricole. La Fédération des Conseils Régionaux de Chevaux et certains grands syndicats y ont bien contribué.

Dans ces régions le cheval en général et le tourisme à cheval en particulier, y est un véritable atout de développement de l'agriculture et de diversification des propriétés agricoles existantes, l'agritourisme.

Toutes ces activités équines renforcent l'attractivité de ces territoires car il génère de nouvelles entreprises ancrées dans des territoires ruraux et périurbains.

Le Tourisme Equestre s'inscrit dans cet essor et permet de renforcer l'agrotourisme avec la création d'activités d'accueil et d'hébergement des équidés et de leurs cavaliers. Il crée de nouveaux emplois de guidage et d'accompagnement en randonnée et la production, valorisation, vente ou location de chevaux et de matériels.

Dans les autres régions, qui n'ont pas encore réussi une complète intégration de la filière cheval dans le secteur agricole, on est en droit de se demander quels sont les réels efforts qui ont été réalisés par les acteurs et professionnels du monde du cheval ?

Ont-ils suffisamment porté leurs intérêts auprès des institutions agricoles, ont-ils eux-mêmes suffisamment travaillé en interne avec les professionnels équestres pour parvenir à s'approprier la philosophie et les règles du monde agricole ?

Notes :

[\[i\]](#) S.M.I. Surface Minimum d'Installation pour l'agriculture

(en nombre d'hectares). Elle est variable en fonction des départements et des activités agricoles. La règle SMI relève de chaque Direction Départementale de l'Agriculture qui l'inscrit au Schéma des structures agricoles. Pour les activités dites « hors-sol » elle figure en nombre de tête pour un troupeau, ou en « équivalent hectare » avec un coefficient.

Cet extrait fait partie du chapitre *Les enjeux du Tourisme Equestre* dans mon ouvrage en préparation « Mémento du Tourisme Equestre ». Je vous invite à faire une pré commande de cet ouvrage en me contactant ici :

Votre nom ou bien votre pseudo (obligatoire)

Votre email (obligatoire)

Votre message